

Démarche	: Formulaire de demande d'inscription sur la liste départementale des psychothérapeutes - Public Psychologue pouvant user du titre
Organisme	: Pôle Ressources Humaines en Santé

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire s'adresse UNIQUEMENT aux professionnels de la région NOUVELLE-AQUITAINE.

L'utilisation du titre de psychothérapeute est régie par une législation qui prend en compte la formation, l'expérience et l'inscription au RPPS du département d'exercice.

Modalités d'obtention du titre de psychothérapeute

Par décret n°2010-534 du 20 mai 2010, et complété par l'Arrêté du 8 juin 2010, le législateur a règlementé l'usage du titre de psychothérapeute.

Depuis cette date, le professionnel souhaitant utiliser ce titre doit obligatoirement se faire enregistrer dans le RPPS (ancien répertoire ADELI) du département de sa résidence professionnelle. L'inscription sur ce répertoire est subordonnée à la validation d'une formation théorique en psychopathologie clinique de 400 heures minimum et d'un stage pratique d'une durée minimale correspondant à 5 mois effectué dans un établissement agréé.

L'accès à cette formation est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau doctorat donnant le droit d'exercer la médecine en France, ou d'un diplôme de niveau Master dont la spécialité ou la mention est la psychologie ou la psychanalyse.

Des dispenses de scolarité totales ou partielles sont accordées à certaines catégories de professionnels selon l'annexe du décret du 20 mai 2010 modifié par décret n°2012-695 du 7 mai 2012.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Civilité

Mme

M.

NOM de NAISSANCE

NOM d'USAGE

Formulaire de demande d'inscription sur la liste départementale des psychothérapeutes - Public

PRENOM

Merci de bien vouloir indiquer tous les prénoms de votre état civil.

Date de naissance

LIEU ET DEPARTEMENT de NAISSANCE

Merci d'indiquer le pays de naissance.

Adresse postale

Si vous ne résidez pas en France, ou n'avez pas d'adresse personnelle, merci d'indiquer une adresse complète avec le nom des personnes qui vous héberge.

Email

Numéro de Téléphone

PROFESSION

PROFESSION

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Psychologue pouvant faire usage du titre titulaire d'un DESS ou Master 2 qui comporte la mention "clinique" ou psychopathologie"
- Psychologue (pouvant faire usage du titre) titulaire d'un master 2 ou d'un DEA de psychologie et qui peut justifier d'un stage professionnel de 500h minimum effectué lors de sa formation dans un établissement sanitaire, médico-social ou social.
- Psychologue (pouvant faire usage du titre) titulaire d'un DESS ou master 2 de psychologie ne comportant pas de mention "clinique" ni de "psychopathologie" et n'ayant pas effectué de stage de 500h dans un établissement sanitaire, social ou médico-social sous l'encadrement d'un psychiatre ou d'un psychologue, lors de sa formation.

JUSTIFICATIFS A JOINDRE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- PIECE D'IDENTITE (recto/verso)

En cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

Si diplôme étranger : autorisation du ministère de l'enseignement supérieur

Si le professionnel ne peut justifier de 500h de stage en ESMS durant son master : produire l'attestation de stage complémentaire de 2 mois en ESMS délivrée par un établissement de formation agréé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de stage professionnel de 500h

Stage réalisé dans un établissement sanitaire, médico-social ou social.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation d'enregistrement au RPPS (ancien répertoire ADELI)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bulletin n°3 du casier judiciaire

PROJET PROFESSIONNEL

Décrivez votre projet professionnel

Merci d'indiquer un lieu d'exercice (département, commune...)